

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 26/10/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111014-57046-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 14 octobre 2011

PROGRAMME 2011 D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COMMUNES DE BUC, JOUY-EN-JOSAS, NÉZEL, LIMAY ET À PORTS DE PARIS

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JEAN-MARIE TÉTART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, et notamment son article 173 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 23 mars 2007 relative au Schéma de Déplacement des Yvelines ;

Vu la délibération du Conseil Général du 18 juin 2010 approuvant les nouvelles orientations de la politique départementale des circulations douces, notamment le schéma départemental des véloroutes et voies vertes et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des subventions concernant les circulations douces ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Limay en date du 10 février 2011 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Nézel en date du 14 mars 2011 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Buc en date du 23 mai 2011 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Jouy-en-Josas en date du 27 juin 2011 ;

Vu la fiche d'opération du Port Autonome de Paris en date du 2 septembre 2010 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I - Décide l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du programme 2011 d'aide aux projets locaux des circulations douces :

Collectivité	Opération (voies concernées)	Coût total de l'opération (HT en €)	Dépense subventionnable (HT en €)	Taux	Montant de la subvention maximale (HT en €)
Jouy-en-Josas	Rue du Val d'Enfer	251 039 €	124 000 €	50%	62 000 €
Ports de Paris	Port de Conflans Saint Honorine	103 072 €	103 072 €	50%	51 536 €
Limay	Quartier Nord-Est	240 257 €	240 257 €	30%	72 077 €
Aménagements inscrits au SDVVV sous-total					185 613 €
Buc	Rue de la Minière	208 015 €	132 000 €	30%	39 600 €
Buc	Avenue Morane Saulnier	248 305 €	96 000 €	30%	28 800 €
Nézel	Rue Saint-Blaise	176 422 €	116 000 €	30%	34 800 €
Nézel	Sentes	290 738 €	94 000 €	30%	28 200 €
Autres aménagements cyclables sous-total					131 400 €
TOTAL					317 013 €

II - Précise que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental sur le chapitre 204 article 20414, exercices 2011 et suivants.